



# Municipalité de Sainte-Ursule

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

#### AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

---

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et Greffière-trésorière, que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipale suivante :

**Date :** Mardi, 3 juin 2025  
**Heure :** 19 heures 30  
**Lieu :** 215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, J0K 3M0

Le présent avis public annonce la tenue d'une consultation publique et écrite pour la présente demande de dérogation mineure.

**IMMEUBLE VISÉ :** Cette demande de dérogation mineure est faite au regard de l'immeuble 5570019 du cadastre du Québec, sis au 3181 Rang Fontarabie.

**NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :** La dérogation mineure est demandée afin d'acquérir l'autorisation de construire un garage de 24 pieds par 30 pieds dans la cour avant, à 7m de la ligne du lot au lieu de 9,2m réglementaire.

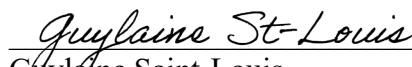
---

En vertu de l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation lors de l'assemblée du 3 juin 2025 et ce au moyen de la présente consultation écrite d'une durée de 15 jours préalable à la séance du conseil.

Deux autres moyens de communication écrite s'offrent aux citoyens pour se faire entendre relativement à la présente demande de dérogation mineure :

1. Au moyen d'une communication écrite envoyée à l'adresse courriel suivante :  
**dg@sainte-ursule.ca**
2. Au moyen d'une communication écrite sur papier transmise par la poste à  
l'adresse suivante : **215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, QC, J0K 3M0**

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 16 JUIN 2025 (2025-06-16)

  
Gylaine Saint-Louis,  
Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de  
Sainte-Ursule

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

### **DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

---

---

**5570019 DU CADASTRE DU QUEBEC –3181 RANG FONTARABIE**

---

Je soussignée, Guylaine Saint-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 16 juin 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.

*Guylaine St-Louis*

Guylaine Saint-Louis,  
Directrice générale et Greffière-trésorière